



OCCUPER LA FONCTION DE TUTEUR

► **L'objectif de cette formation** est d'amener au futur tuteur le socle des éléments fondamentaux lui permettant d'accompagner ses futurs alternants dans de bonnes conditions.

 **Durée :** 1 jour

 **Public :** 6 à 8 futurs tuteurs d'alternants.

✓ **Prérequis :** Etre désigné tuteur d'un alternant dans les 3 mois suivant le démarrage de la formation

Ce descriptif de formation n'est pas contractuel - toute demande fera l'objet d'une proposition commerciale spécifique établie après analyse de votre contexte, votre besoin, votre environnement et votre organisation.

 N'hésitez pas à nous contacter !

THEME DE FORMATION : MANAGEMENT ORGANISATION COMMUNICATION RESSOURCES HUMAINES

► **Objectifs pédagogiques** - A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Décrire leur rôle de Tuteur,
- Enoncer les principes généraux définis par le cadre juridique de l'alternance,
- Expliquer comment construire le parcours de professionnalisation d'un alternant,
- Citer quelques bonnes pratiques de suivi et d'accompagnement d'un alternant.

► Extrait de contenu

1. Comprendre et cerner son rôle de tuteur

Définir le cadre de sa fonction et préciser les domaines de responsabilités
Clarifier le contexte juridique de l'alternance

2. Construire son projet de transmission des compétences

Définir et formuler les objectifs de fin d'alternance
Structurer le parcours de professionnalisation en amont de l'accueil
Favoriser la socialisation de l'alternant au sein de l'équipe et de l'entreprise

3. Accompagner et suivre l'alternant au cours de son parcours

Identifier les étapes du cycle de l'apprentissage et le rôle du Tuteur
Appréhender la position « managériale » de sa fonction, adapter son mode de management
Définir les outils et rituels de suivi nécessaires

Optionnel : Animation d'un atelier de retour d'expériences et analyse des pratiques (2 à 4h)

► Animation & Evaluation

- L'animation de la formation sera basée sur l'alternance entre des apports théoriques, échanges à partir du vécu et cas pratiques, et assurée par un consultant-formateur confirmé, en capacité d'apporter des réponses personnalisées à vos salariés et de s'adapter au contexte de votre structure.
- Les acquis des participants seront évalués au fur et à mesure de la formation au moyen de quizz, jeux de rôles, mises en situations ou de débriefings collectifs ; une attestation personnalisée sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.



ActionsRH
ActionsRH & Formation

201 Route de Lyon – 67400 ILLKIRCH
Tel : 09 67 73 28 96 – Mail contact@actionsrh.com – Site : www.actionsrh.com
SARL au capital de 10000€ - RC Strasbourg 491 654 182 – APE : 7022 Z - TVA intracommunautaire : FR 55 491654 182
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 42 67 03175 67 auprès du Préfet de la région Grand-Est
Ce n° ne vaut pas agrément de l'Etat